SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Recueil des réalisations du programme
« Sources en action »
2011-2015

Années 2011 à 2015

David Greyo - FCEN 2011

INTRODUCTION

Une démarche collective pour la restauration et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche d'envergure associant dix-sept maîtres d'ouvrage (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2 440 km^2). Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine (anciennement Région Limousin), l'Europe (dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et du FEDER Régional) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne et la Fédération Nationale pour la Pêche en France.

Ce programme a été fondé sur la base de diagnostics qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents. En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la richesse biologique.

Afin d'enrayer cette dégradation et d'améliorer la qualité des rivières ainsi que le cadre de vie des habitants, le programme « Sources en action » comprend 500 actions sur une durée de 5 ans. Ce programme d'actions ambitieux consiste notamment en la restauration et l'entretien des berges des cours d'eau, la diminution de l'impact des obstacles barrant les lits des cours d'eau, la restauration et la gestion des zones humides, la réduction de l'impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation auprès des habitants, usagers et établissements scolaires. De nombreuses actions présentent un échéancier pluriannuel de réalisation.

Enfin, le programme « Sources en action » s'inscrit dans un objectif général de maintien et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 (Directive Cadre européenne sur l'Eau) en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne.

Le présent recueil des réalisations 2011-2015 fait suite à 4 éditions annuelles précédentes. Il permet ainsi de présenter de façon synthétique, les résultats des principales actions menées par thématique dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble du programme « Sources en action ». En outre, le bilan financier général ainsi que les retombées économiques sur le territoire sont présentés. Enfin, une analyse de l'effet des actions sur la satisfaction des bénéficiaires et sur la qualité des cours d'eau et zones humides est présentée.

Dans l'objectif de poursuivre la dynamique initiée et de poursuivre la restauration de la qualité des milieux aquatiques, il a été décidé de renouveler le programme « Sources en action – contrat territorial Vienne amont » sur la période 2017-2021.

SOMMAIRE

Principales thématiques

1/ Acquisition de connaissances et suivi des actions

2/ Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole

3/ Restauration-entretien des berges et du lit des cours d'eau

4/ Gestion forestière

5/ Restauration de la continuité écologique

6/ Gestion des étangs

7/ Gestion et restauration des zones humides

8/ Communication – Sensibilisation – Éducation à l'environnement

9/ Animation du programme « Sources en action »

10/ Bilan financier général et retombées économiques pour le territoire

11/ Principaux enseignements de l'enquête de satisfaction

12/ Évaluation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et analyse des « effets » des actions menées

1/ Acquisition de connaissances et suivi des actions

Objectif

Acquérir des connaissances sur l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques.
Réaliser des études préalables ou complémentaires pour la mise en œuvre d'actions et de travaux.

Descriptif général des actions

Préalablement à la mise en œuvre d'aménagements et de travaux sur les cours d'eau ou zones humides, des études sont menées afin d'évaluer les sources des perturbations, identifier et dimensionner les solutions possibles, proposer un protocole de mise en œuvre des aménagements ou travaux. En outre, des études de connaissances du milieu aquatique (suivi piscicole, etc.) permettent d'évaluer l'état des milieux et de suivre leur évolution sur plusieurs années et ainsi de mesurer l'efficacité des actions menées. Enfin, préalablement à la mise en place d'actions et de fonds publics sur le domaine privé et conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, les collectivités doivent déposer auprès de l'administration une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui fait l'objet d'une enquête publique.

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Diagnostics préalables "Continuité écologique" au niveau d'ouvrages transversaux ou de plans d'eau	8	10	15	25	15	**73**	PETR Pays Monts et Barrages Fédération de pêche de la Haute-Vienne CIATE CC Bourganeuf-Royère de Vassivière Commune de la Croisille-sur-Briance Commune d'Eymoutiers Commune de St-Dizier-Leyrenne
Études diagnostic complémentaires des cours d'eau	2	1	-	3	7	**13**	CC Creuse Grand Sud Fédération de pêche de la Haute-Vienne Fédération de pêche de la Corrèze CIATE PNR de Millevaches en Limousin
Études de connaissances des milieux aquatiques (qualité de l'eau, suivis piscicole ou biologique)	1	1	1	2	4	**9**	Fédération de pêche de la Haute-Vienne CC Bourganeuf-Royère de Vassivière PNR de Millevaches en Limousin
Études de suivi de la qualité des zones humides (bryophytes)		1	2	2	1	**6**	CEN Limousin
Dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	3	-	-	-	-	**3**	CC Creuse Grand Sud CIATE PETR Pays Monts et Barrages
Enquête de satisfaction	-	-	-	-	1	**1**	PNR de Millevaches en Limousin
TOTAL	14	13	18	32	28	**105**	

Montant dépensé 2011-2015 : 512 892 €

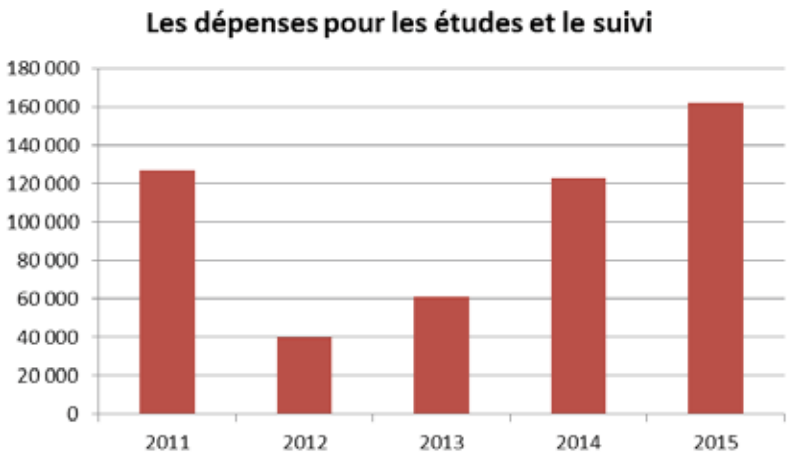

Commentaires

De 2011 à 2015, différentes études ont été menées concernant principalement la mise en place de travaux d'aménagements sur les obstacles à la continuité écologique (seuils, étangs, buses et passages de routes). Ces études sont soit réalisées en interne par les maîtres d'ouvrage lorsqu'il s'agit d'aménagements simples, soit par des bureaux d'études dans des cas plus complexes. Des études pour inventorier les moules d'eau douce ont également été menées ainsi que des suivis sur les bryophytes pour juger de l'état de conservation de zones humides. À noter en dernière année du programme, des études en lien avec la préparation du bilan et des nouvelles actions pour un prochain contrat ont été menées (étude de la qualité de l'eau des cours d'eau, inventaires biologiques, enquête de satisfaction, diagnostics de cours d'eau). Cependant, suite à l'épisode de sécheresse qui a concerné le territoire durant l'été et l'automne 2015, les pêches électriques d'inventaire piscicole n'ont pas pu être réalisées.

Suivi piscicole par pêche électrique (Fédération de pêche de la Haute-Vienne)

Dimensionnement d'un ouvrage de franchissement - Plan 3D (Pays Monts et Barrages)

Pêche électrique pour évaluation de l'état des populations piscicoles (Fédération de pêche de la Haute-Vienne)

Dimensionnement d'un ouvrage de franchissement (Pays Monts et Barrages)

2/ Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole

Objectif

Lutter contre le piétinement des berges par les bovins en proposant des solutions d'abreuvement du bétail.
Mettre en défens les berges.
Améliorer les conditions de franchissement des cours d'eau.

Descriptif général des actions

Les dégradations morphologiques en milieux agricoles ont été mises en évidence dans différents diagnostics menés comme étant l'une des principales causes de la dégradation de la qualité morphologique des ruisseaux du territoire. Les effets du piétinement du bétail s'abreuvant au cours d'eau et le passage récurrent d'animaux ou d'engins agricoles dans le lit du cours d'eau, engendrent des problèmes d'érosion (dégradation des berges et du lit) et des remises en suspension des limons et sables. L'apport excessif de ces matériaux dans les cours d'eau induit en particulier une diminution de la fonctionnalité des frayères à salmonidés (truite fario) par colmatage et ensablement du fond du lit. Les actions consistent à protéger les cours d'eau par leur mise en défens (clôtures amovibles ou fixes, etc.) tout en permettant l'abreuvement du bétail (pompe de prairie, abreuvoir gravitaire, etc.) ou le passage des animaux et engins agricoles d'une parcelle à l'autre (passerelles, passages à gués empierrés, etc.).

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Nombre d'agriculteurs contactés	44	82	60	70	38	**294**	CC Bourganeuf Royère de Vassivière PETR Pays Monts et Barrages Fédération de pêche de la Creuse Fédération de pêche de la Corrèze Fédération de pêche de la Haute-Vienne CEN Limousin CIATE CC Creuse Grand Sud CC Bugeat Sornac PNR de Millevaches en Limousin
Nombre d'abreuvoirs installés	21	48	58	46	35	**208**	
Nombre de franchissements de cours d'eau réalisés (passerelles, passages à gués…)	33	31	86	71	44	**265**	
Linéaire de clôtures mis en place	5 947 m	16 547 m	23 254 m	21 479 m	16 979 m	**84 206 m**	
Nombre d'agriculteurs contactés dans le cadre des Mesures Agri Environnementales	15	10	-	3	-	**28**	PNR de Millevaches en Limousin PETR Pays Monts et Barrages
Nombre de diagnostics effectués dans le cadre des MAE	8	10	6	2	-	**26**	
Surface de MAE contractualisée	57 ha	75 ha	-	12,5 ha	-	**144,5 ha**	
Nombre de dossiers Mesure 216 (investissements non productifs)	-	-	8	-	2	**10**	

Mise en place d'un prélèvement pour alimentation d'un abreuvoir (CEN Limousin)

Franchissement d'un cours d'eau par une passerelle (CEN Limousin)

Descente aménagée pour l'abreuvement (CC Creuse Grand Sud)

Mise en défens des berges (CC de Bourganeuf-Royère de Vassivière)

Commentaires

Sur la durée du programme, environ 84 km de cours d'eau ont été mis en défens, 208 abreuvoirs ont été installés et 265 ouvrages de franchissement de cours d'eau (pouvant également faire l'objet de sites d'abreuvement lorsqu'il s'agit de passages à gués) ont été réalisés. Le nombre d'agriculteurs contactés et sensibilisés est également conséquent en lien avec l'animation menée sur le terrain par les techniciens des différentes structures impliquées sur cette thématique (au total 294 agriculteurs contactés dans le cadre de la démarche).

Abreuvoir gravitaire (Pays Monts et Barrages)

3/ Restauration-entretien des berges et du lit des cours d'eau

Objectif

Restaurer et entretenir de manière douce et sélective la ripisylve (végétation des berges).
Gérer sélectivement les embâcles.
Restaurer la morphologie des berges et du lit du cours d'eau.

Descriptif général des actions

Après la tempête de 1999, les collectivités ont pris conscience des nécessités d'entretien et de gestion de la végétation des berges des cours d'eau. L'entretien revient réglementairement aux propriétaires riverains. Toutefois, dans de nombreux cas, la collectivité se substitue à ces derniers. Les actions menées sur la végétation ont pour objet la gestion douce et sélective des espèces inféodées aux berges des cours d'eau. Les objectifs sont de maintenir la berge en particulier lors des crues, d'éviter la « fermeture » des cours d'eau et de maintenir une biodiversité d'espèces autochtones.

Par ailleurs, la gestion des embâcles existants permet de supprimer ceux posant des problèmes en termes de continuité écologique ou de sécurité publique et de laisser en place voir consolider ceux qui offrent des fonctions écologiques intéressantes (zones de caches pour les poissons, diversification des écoulements et des granulométries). Enfin, des travaux de protection de berges de préférence avec des techniques de génie végétal ou de diversification des écoulements afin de limiter l'ensablement sont également menés.

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Linéaire de berges entretenues ou restaurées intégrant la gestion des embâcles et la gestion des encoches d'érosion	24 553 m	49 064 m	29 905 m	42 144 m	24 649 m	**170 315 m**	CC Bourganeuf Royère de Vassivière PETR Pays Monts et Barrages CC Vézères Monédières CIATE Fédération de pêche de la Corrèze Fédération de pêche de la Haute-Vienne Fédération de pêche de la Creuse CC Creuse Grand Sud CC de Bugeat-Sornac PNR de Millevaches en Limousin
Surface de plantations de ripisylve	-	-	300 m	253 m	-	**553 m**	CIATE CC Bourganeuf Royère de Vassivière
Sites ou linéaire de cours d'eau avec action de renaturation du lit mineur	10 sites	4 sites et 300 m	9 sites	900 m	3 012 m	**23 sites et environ 4 212 m**	CC Bourganeuf Royère de Vassivière CC Creuse Grand Sud Fédération de pêche de la Corrèze
Gestion des espèces exotiques envahissantes	-	2	4	3	2	**11 stations**	CC Bourganeuf Royère de Vassivière CC Creuse Grand Sud PNR de Millevaches en Limousin

Restauration ripisylve AVANT (CC Bourganeuf Royère de Vassivière)

Restauration ripisylve APRES (CC Bourganeuf Royère de Vassivière)

Restauration de la ripisylve par traction animale (Pays Monts et Barrages)

Protection de berge par génie végétal (CIATE)

Commentaires

Dans les secteurs et portions de cours d'eau le nécessitant, différentes actions ont été menées durant les 5 années de mises en œuvre du programme en termes d'entretien et de restauration des berges et lits des cours d'eau. Au total, environ 171 km de berges de cours d'eau ont été entretenues ou restaurées via des actions de bûcheronnage, de gestion des embâcles, de débroussaillage ou de plantation de ripisylve (végétation des berges). En outre, 23 sites et environ 4 km de cours d'eau ont fait l'objet d'actions de renaturation du lit mineur via des aménagements spécifiques visant à diversifier les écoulements, restaurer la diversité des habitats aquatiques. Enfin, 11 sites présentant des espèces exotiques envahissantes (renouée du japon notamment) ont été traités.

4/ Gestion forestière

Objectif

Limiter l'impact de certaines pratiques forestières sur les cours d'eau et zones humides.
Sensibiliser les propriétaires et exploitants à une bonne gestion de la forêt.

Descriptif général des actions

De nombreux boisements, en particulier de résineux, ont été plantés sur le bassin de la Vienne amont depuis les années 70. L'exploitation forestière peut engendrer des phénomènes d'érosion, en particulier lors des coupes à blancs sur des zones de pentes et en bordure de cours d'eau, et peut provoquer un ensablement des cours d'eau. De plus, le franchissement des cours d'eau par les engins est problématique. L'apport excessif de matériaux sableux a un impact sur la fonctionnalité des frayères à truite en provoquant une homogénéisation du substrat du fond du lit. Les actions visent principalement à sensibiliser les propriétaires et exploitants au travers de rencontres, chantiers de démonstrations ou journées de formations.

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Nombre de propriétaires ou d'exploitants forestiers contactés	1	24 (dont 22 lors d'une formation)	3	5	4	**36**	PETR Pays Monts et Barrages CC Bourganeuf Royère de Vassivière CEN Limousin PNR de Millevaches en Limousin CC de Bugeat Sornac CC Creuse Grand Sud
Nombre de chantiers encadrés (surface abattage)	1 (2 ha)	1	1	1 (1,3 ha)	-	**4 (3,7 ha)**	PETR Pays Monts et Barrages Fédérations de pêche de la Corrèze PNR de Millevaches en Limousin CC Bugeat Sornac
Nombre de journées de formations organisées	2	1 (0,4 ha)	-	1	4	**7,5**	PNR de Millevaches en Limousin CC Bourganeuf-Royère de Vassivière

Montant dépensé 2011-2015 : 1531964 €

Sur l'ensemble de la thématique « Restauration et entretien des milieux aquatiques »

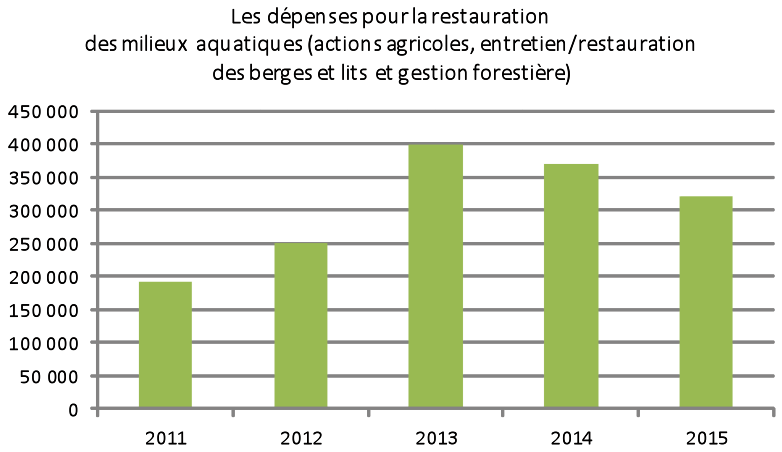

Commentaires

Il s'agit d'un volet peu développé dans la programmation du programme « Sources en action ». Les actions de restauration, de formations et d'animation devraient cependant s'amplifier dans un prochain contrat. En outre, la communauté de communes de Bourganeuf Royère de Vassivière a organisé en 2012 une formation qui a réuni 22 acteurs forestiers du territoire. Au total, 4 chantiers forestiers ont été encadrés pour une surface d'abattage de résineux de 3,7 ha en bordure de cours d'eau ou sur zones humides.

Travaux de restauration d'un cours d'eau et d'une zone humide par abattage de résineux - Pendant les travaux (Pays Monts et Barrages)

Travaux de restauration d'un cours d'eau et d'une zone humide par abattage de résineux - Après (Pays Monts et Barrages)

Coupe forestière avec la technique du câble-mât (PNR de Millevaches)

Coupe de résineux en bordure de cours d'eau (Fédération de pêche de la Corrèze)

Restauration de la zone humide APRES travaux (PNR de Millevaches)

5/ Restauration de la continuité écologique

Objectif

Permettre la migration des espèces piscicoles (montaison et dévalaison).
Améliorer les écoulements et le transfert des sédiments.

Descriptif général des actions

De nombreux ouvrages sont implantés sur les cours d'eau du bassin de la Vienne amont. Divers usages étaient historiquement associés à ces seuils : utilisation de la force motrice de l'eau au niveau de moulins, irrigation des terres agricoles… Certains ouvrages sont aujourd'hui équipés de turbines hydroélectriques mais la grande majorité d'entre eux ne font plus l'objet d'une gestion régulière et se dégradent rapidement. La fragmentation des cours d'eau par ces obstacles provoque des perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau. Les espèces piscicoles ne peuvent plus effectuer leurs migrations et les sédiments sont bloqués dans les retenues liées aux ouvrages (perte d'habitats des espèces des eaux courantes). De plus, la mise en bief d'une portion de cours d'eau induit des dégradations de sa qualité : augmentation de la température et de l'évaporation, diminution de l'oxygène dissous. La restauration de la continuité écologique est un enjeu fort du programme « Sources en action ».

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés	15	25	19	23	12	**94**	CIATE PETR Pays Monts et Barrages CC Bourganeuf-Royère de Vassivière CC Creuse Grand Sud Fédération de pêche de la Corrèze Fédération de pêche de la Haute-Vienne
Nombre de diagnostics ou d'études préalables engagées	Cf. « 2/ Acquisition de connaissances »						
Nombre d'ouvrages effacés	3	1	2	3	1	**10**	PETR Pays Monts et Barrages CIATE
Nombre d'ouvrages équipés ou réaménagés	4	3	6	3	3	**19**	PETR Pays Monts et Barrages CIATE Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre de buses remplacées (franchissement routier notamment)	1	2	5	2	1	**11**	CC Bourganeuf Royère de Vassivière PETR Pays Monts et Barrages Fédération de pêche de la Corrèze Fédération de pêche de la Haute-Vienne CC Creuse Grand Sud

Suppression d'une ancienne buse créant un obstacle (Pays Monts et Barrages)

Franchissement de cours d'eau par une buse PEHD (Fédération de pêche de la Haute-Vienne)

Franchissement d'une buse par installation de prébarrages (Pays Monts et Barrages)

Buse infranchissable remplacée par un pont cadre (CC Bourganeuf-Royère de Vassivière)

Commentaires

La restauration de la continuité écologique concerne essentiellement des petits ouvrages hydrauliques (seuils de ponts, radiers, buses, etc.). La restauration de la continuité au niveau de ces obstacles situés en général au niveau des passages de routes, chemins ou pistes forestières et sur des petits cours d'eau, a permis de rendre accessible de nombreuses zones de frayères dites « pépinières » sur le territoire. Ainsi, sur les 5 années de mise en œuvre, 40 ouvrages ont été aménagés ou supprimés. Les résultats obtenus sont cependant en dessous des objectifs escomptés (envergure de la problématique, montants financiers impliqués, complexité réglementaire, volonté politique et des propriétaires d'ouvrages, etc.). Malgré tout, en lien avec le classement des cours d'eau selon l'article L.214-17 du Code de l'environnement approuvé en juillet 2012 (restauration de la continuité écologique des ouvrages sur certains cours d'eau dans un délai de 5 ans), différentes études diagnostics ont été menées et des aménagements devraient voir le jour dans un prochain programme.

6/ Gestion des étangs

Objectif

Diminuer l'impact des étangs sur les cours d'eau et les milieux aquatiques.
Mettre en place des actions d'aménagement ou d'effacement des étangs.
Sensibiliser à une meilleure gestion des étangs.

Descriptif général des actions

Les étangs sur le bassin de la Vienne ont été majoritairement créés dans les années 70-80 à des fins de loisirs et d'agrément. L'absence de gestion ou le mauvais état d'une grande partie d'entre eux induisent des dégradations de la qualité de l'eau (réchauffement de l'eau, apport de matières en suspension lors des vidanges, eutrophisation et développement de cyanobactéries, etc.) et des milieux aquatiques (présences d'espèces invasives, obstacles infranchissables, etc.). Ces impacts sont d'autant plus marqués que les étangs sont souvent établis sur sources, en barrage de petits cours d'eau et parfois en « chapelet ».

Les actions ont pour objectif de sensibiliser les propriétaires à une meilleure gestion des étangs et d'apporter des solutions pour la mise en place d'aménagements diminuant les impacts ou pour la restauration de la continuité écologique (mise en dérivation, effacement).

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Nombre de propriétaires sensibilisés à une meilleure gestion	6		3	10	6	**25**	PETR Pays Monts et Barrages PNR de Millevaches en Limousin CC Creuse Grand Sud
Nombre d'études préalables lancées	Cf. « 2/ Acquisition de connaissances »						PETR Pays Monts et Barrages Commune de la Croisille-sur-Briance Commune de St-Dizier-Leyrenne
Nombre d'étangs mis en dérivation ou supprimés		1		1	3	**5**	PETR Pays Monts et Barrages PNR de Millevaches en Limousin

Montant dépensé 2011-2015 : 467 216 €

Pour les thématiques de restauration de la continuité écologique et de gestion des étangs.

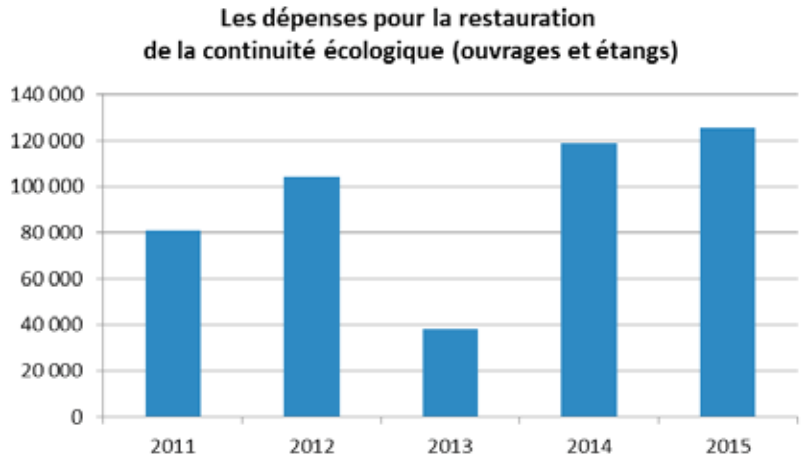

Commentaires

Malgré l'importance de la problématique et les enjeux liés à la restauration de la morphologie des cours d'eau et à l'atteinte du bon état en 2015, ce volet n'a pas pris l'essor escompté dans le programme « Sources en action ». Au-delà des travaux et aménagements qui pourraient être mis en place, notamment des effacements d'ouvrages avec remise en état du milieu, les actions de sensibilisation par les animateurs de terrain sont très importantes et doivent être incitées. Sur la durée de mise en œuvre du programme, 4 effacements d'étang ont été réalisés par le PETR du Pays Monts et Barrages. Au total, 25 propriétaires ont été sensibilisés à une meilleure gestion et des études d'aides à la décision et de dimensionnement ont été menées, notamment par des communes, dans le cadre de projets de restauration de la continuité écologique (mise en place de dérivation). Des travaux ont été initiés suite à la mise en œuvre de ces études.

Effacement d'un étang (Pays Monts et Barrages)

Rencontre avec un propriétaire d'étangs (PNR de Millevaches)

Étangs comblés avant travaux (Pays Monts et Barrages) (AVANT)

Restauration du lit du cours d'eau après suppression de la digue (APRES)

7/ Gestion et restauration des zones humides

Objectif

Restaurer et préserver les zones humides.
Gérer les zones humides.

Descriptif général des actions

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides jouent un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau. Les actions menées dans le cadre du programme « Sources en action » sont de 2 types :

- Actions d'acquisition foncière ou d'intervention sur des terrains privés par convention ou bail permettent de mener des travaux de restauration (bûcheronnage, fauche, gyrobroyage, remise en pâturage…) ainsi que des actions de préservation. Des plans de gestion et des suivis écologiques sont également mis en œuvre afin de mener une gestion cohérente des zones humides.
- Animation d'un Réseau Zones Humides (RZH) afin d'apporter des conseils et d'échanger sur les savoir-faire pour la gestion des milieux humides.

Résultats

Type	2011-2015	Maîtres d'ouvrage concernés
Nombre de gestionnaires adhérents au RZH	40	CEN Limousin en partenariat avec les Communautés de Communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière et Creuse Grand Sud, le PETR Pays Monts et Barrages et le PNR de Millevaches en Limousin
Surface contractualisée dans le RZH	540 ha	
Nombre de visites conseil dans le cadre du RZH	200	
Nombre de gestionnaires de zones humides rencontrés	245	CEN Limousin
Nombre d'exploitants partenaires sur les sites gérés	22	
Surface de zones humides dans les sites gérés	354 ha de zones humides (dont 280 ha de tourbière) sur 682 ha	
Surface pâturée	411 ha	
Surface de travaux de bûcheronnage, gyrobroyage, décapage…	28 ha	
Linéaire de clôtures fixes et mobiles mises en place dans les sites gérés	16 175 – 9 820 m	
Nombre de sites disposant d'un protocole de suivis	12	
Actions sur les zones humides menées dans le cadre des MAE	Cf. « volet 3 : Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole »	PNR de Millevaches en Limousin PETR Pays Monts et Barrages

Montant dépensé 2011-2015 : 546 817 €

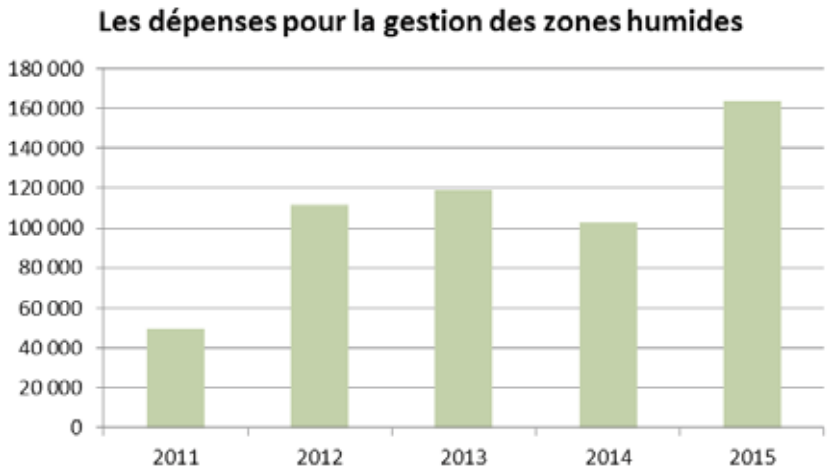

Commentaires

En partenariat avec différentes collectivités engagées dans le programme « Sources en action », le CEN Limousin porte la majorité des actions concernant les zones humides (hors MAE animées par le PNR de Millevaches et le PETR Monts et Barrages). Les actions combinent sur un même territoire à la fois de la maîtrise foncière ou d'usage mais également de l'assistance technique auprès de divers partenaires. Aussi, de nombreux agriculteurs sont associés à la démarche (40 dans le cadre du réseau Zones humides et 22 sur les sites gérés) et environ 354 ha de zones humides sont aujourd'hui concernés par des actions de gestion sur une surface totale de 682 ha. Par ailleurs, dans les sites gérés, la surface de tourbières concerne 280 ha. Les travaux de restauration mis en place ont concerné 28 ha et 26 km de clôtures ont été posées. Au total, ce sont 411 ha de zones humides qui font l'objet d'un pâturage extensif.

Clôtures mobiles sur le secteur des sources de la Vienne (CEN Limousin)

Gestion d'une zone humide et d'un ruisseau en tête de bassin (CEN Limousin)

Réunion du Réseau Zones Humides à Eymoutiers (CEN Limousin)

Restauration d'une zone humide par remise en place d'un pâturage (CEN Limousin)

8/ Communication – Sensibilisation – Éducation à l'environnement

Objectif

Communication auprès du public et sensibilisation et animation auprès des scolaires sur les enjeux de la protection et la restauration des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont.

Descriptif général des actions

La communication et la sensibilisation menées dans le cadre du programme « Sources en action » visent le public mais également les scolaires. Au travers d'animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d'échanges, de conférences et d'animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides du bassin de la Vienne amont sont présentés. En outre, un plan de communication est mis en œuvre afin de proposer des supports de communication (lettres d'information, site internet, plaquettes, etc.) et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrage dans la construction d'actions de communication.

Résultats

Type	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Maîtres d'ouvrage concernés
Nombre de support de communication produits (plaquettes, lettres d'information, site internet ou rubrique dédiée, article de presse…)	22	34	31	62	43	**192**	CC Bourganeuf-Royère de Vassivière EPTB Vienne PETR Pays Monts et Barrages CC Creuse Grand Sud Fédération de pêche de la Creuse CPIE des Pays Creusois Limousin Nature Environnement CEN Limousin PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de participants aux conférences – débats	160	20	117	166	100	**563**	Limousin Nature Environnement CC Bourganeuf-Royère de Vassivière PNR de Millevaches en Limousin PETR Pays Monts et Barrages CC Creuse Grand Sud Fédération de pêche de la Creuse
Nombre de participants aux sorties découvertes	384	460	534	336	100	**2 114**	CC Bourganeuf-Royère de Vassivière Limousin Nature Environnement PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de classes ou centres de loisirs (nombre d'enfants) ayant bénéficiés d'une animation	18 classes ou centres de loisirs (environ 360 enfants)	8 classes (environ 160 enfants)	6 classes (environ 120 enfants)	28 classes (560 enfants)	6 classes, 1 centre de loisir et animations périscolaires (275 enfants)	**66 classes, 2 centres de loisirs, des animations périscolaires (environ 1 475 jeunes)**	CPIE des Pays Creusois Limousin Nature Environnement CC Bourganeuf-Royère de Vassivière PNR de Millevaches en Limousin CC Creuse Grand Sud
Nombre de participants aux manifestations, salons, expositions thématiques et stands	4 000	887	190	489	100	**5 666**	CC Bourganeuf-Royère de Vassivière CC Creuse Grand Sud PNR de Millevaches en Limousin

Montant dépensé 2011-2015 : 248 392 €

Tournage d'images pour la réalisation d'une vidéo (EPTB Vienne)

Réunion publique (Pays Monts et Barrages)

Action d'éducation à l'environnement (Limousin Nature Environnement)

Commentaires

La communication et la sensibilisation du public sont un volet important du programme « Sources en action ». Depuis son démarrage, grâce à des manifestations telles que « L'eau dans tous ses états » organisés par la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière ou aux conférences et sorties découvertes organisées par Limousin Nature Environnement, le CPIE des Pays Creusois ou le CEN Limousin, plus de 8 300 personnes et enfants ont pu être sensibilisées aux problématiques liées à la gestion de l'eau.

Divers supports de communication ont également été réalisés durant ces 5 années : 192 supports comprenant des plaquettes, bulletins communaux, sites ou pages Internet, etc. En outre, la mise en œuvre du plan de communication porté par l'EPTB Vienne a également permis la création de divers supports (recueils des réalisations annuelles, exposition, lettre d'information n° 1 et 2, etc.). Le site Internet www.sourcesenaction.fr a été consulté par environ 5 034 visiteurs depuis sa mise en ligne en juillet 2012 jusqu'en décembre 2015. La plaquette de présentation du programme a été téléchargée 1 011 fois !

Enfin, Limousin Nature Environnement et le CPIE des Pays Creusois ont mené le volet « éducation à l'environnement » auprès des élèves des écoles du bassin de la Vienne amont. La Communauté de communes Bourganeuf Royère de Vassivière a également renforcé cette action sur son territoire. Au total, ce sont environ 1 475 jeunes qui ont été sensibilisés aux questions de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Animation insectes aquatiques (Limousin Nature Environnement)

Session d'éducation à l'environnement en classe (Limousin Nature Environnement)

9/ Animation du programme « Sources en action »

Objectif

Animer et mettre en œuvre le programme d'actions du contrat territorial Vienne amont.

Descriptif général des actions

L'animation est un aspect primordial dans le cadre de la mise en œuvre des actions sur les cours d'eau et les milieux aquatiques. Au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique des actions et des travaux, les techniciens constituent le lien entre les propriétaires, les riverains des cours d'eau, les agriculteurs, le grand public et les partenaires techniques et financiers. Les aspects administratifs sont également gérés généralement par les techniciens animateurs.

Dans l'organisation actuelle du programme « Sources en action », différents types de postes sont subventionnés et se répartissent selon différentes fonctions :

- gestion et suivi des actions et travaux sur les cours d'eau,
- gestion et suivi des actions et travaux sur les zones humides,
- gestion des travaux en relation avec le monde agricole,
- coordination du contrat.

Résultats

Type	Contenu	Maîtres d'ouvrage concernés
Suivi des travaux cours d'eau	3,8 ETP (5 techniciens)	CC Bourganeuf-Royère de Vassivière (0,75 ETP) PETR Pays Monts et Barrages (1,8 ETP) CC Creuse Grand Sud (0,75 ETP) CC Bugeat-Sornac (0,5 ETP)
Gestion des zones humides	2 ETP (4 techniciens)	CEN Limousin (2 ETP)
Suivi des travaux en relation avec l'agriculture	0,7 ETP (2 techniciens)	PETR Pays Monts et Barrages (0,5 ETP) PNR de Millevaches en Limousin (0,2 ETP)
Coordination du contrat	1,3 ETP (2 techniciens)	PNR de Millevaches en Limousin (0,8 ETP) EPTB Vienne (0,5 ETP)
TOTAL	**7,8 ETP**	

Montant dépensé 2011-2015 : 1653 049 €

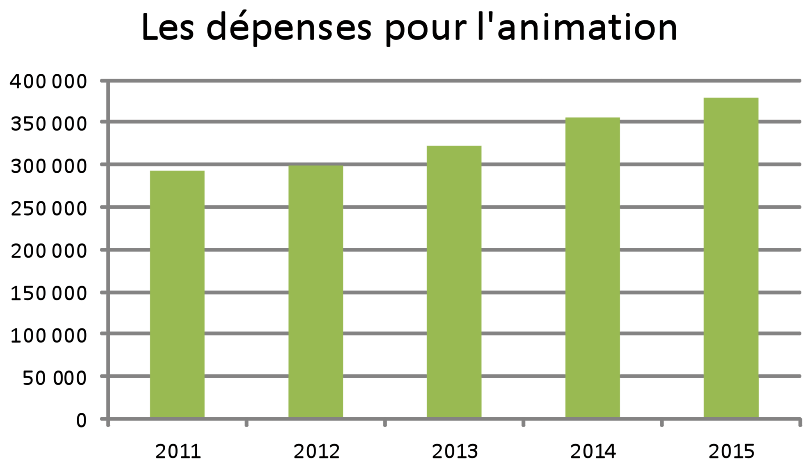

Journée d'échanges techniques avec Limoges Métropole (EPTB Vienne)

Réception de travaux agricoles (Pays Monts et Barrages)

Échanges entre techniciens sur les travaux agricoles (CC Bourganeuf-Royère de Vassivière)

Réunion du Comité de pilotages du programme (EPTB Vienne-PNR de Millevaches)

Commentaires

Les 17 porteurs de projets, signataires du contrat territorial, disposent tous un ou plusieurs techniciens en charge du suivi et de l'animation des actions programmées. En effet, 18 techniciens et animateurs sont mobilisés pour la bonne mise en œuvre des actions sur le terrain. Cependant, 13 d'entre eux (à temps plein ou à temps partiel) bénéficient de financements au titre du programme « Sources en action ». Ces 13 postes correspondent à 7,8 Équivalents Temps Plein (ETP) en 2015. Les autres postes sont financés dans d'autres contrats ou par des fonds propres. Une évolution est notée : au démarrage du contrat en 2011, 8 postes étaient subventionnés (5,3 ETP) dans le cadre du programme. Cette évolution traduit les besoins d'animations sur le terrain, en lien avec le volume d'actions mises en place ainsi que les nécessités de contacts avec les bénéficiaires des actions (riverains, agriculteurs, propriétaires d'ouvrages, écoliers, grand public, etc.).

10/ Bilan financier général

Le montant global dépensé pour l'ensemble des thématiques et sur la durée du contrat est de **4 785 237 €.** Le montant prévisionnel inscrit à la signature du Contrat était de 7 544 740 € soit un taux de dépense de 63 %. La différence avec le montant global dépensé à l'issue des 5 années de mise en œuvre et malgré les nombreuses réalisations, s'explique par différents facteurs : abandon ou report de projets importants d'un point de vue financier (travaux sur des ouvrages notamment), révision à la baisse de certains volumes d'actions (actions d'entretien de la ripisylve non jugées prioritaires), économies réalisées sur certains travaux (mutualisation des coûts, travail avec des chantiers d'insertion), etc.

La répartition des dépenses par grande thématique est la suivante :

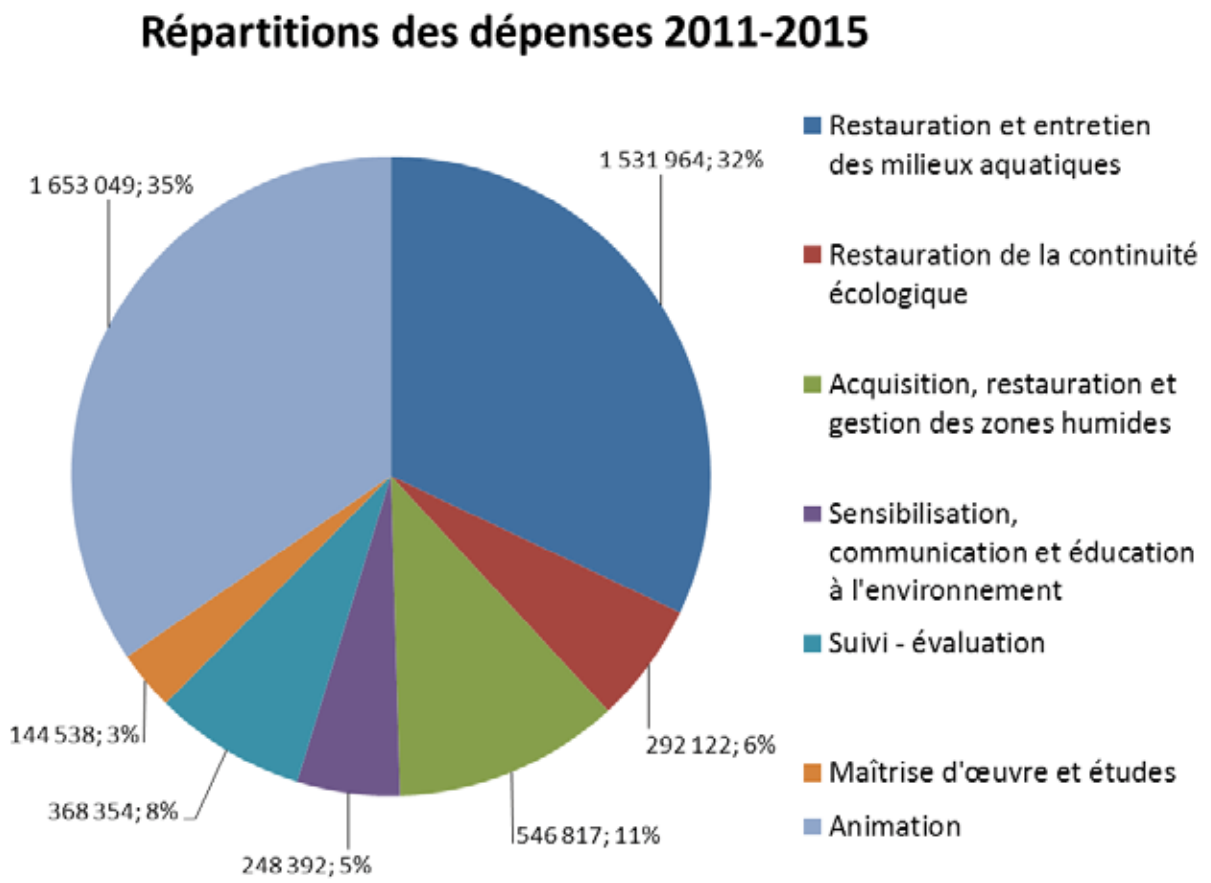

Les principaux postes de dépenses sont l'animation du contrat qui représente 35 % du montant total du programme, puis les travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (32 %) et enfin, la gestion et la restauration des zones humides (11 %).

La figure suivante permet de juger de l'évolution des thématiques durant les 5 années de mise en œuvre du programme « Sources en action » et d'observer la montée en puissance de certaines actions présentant des enjeux importants sur le territoire :

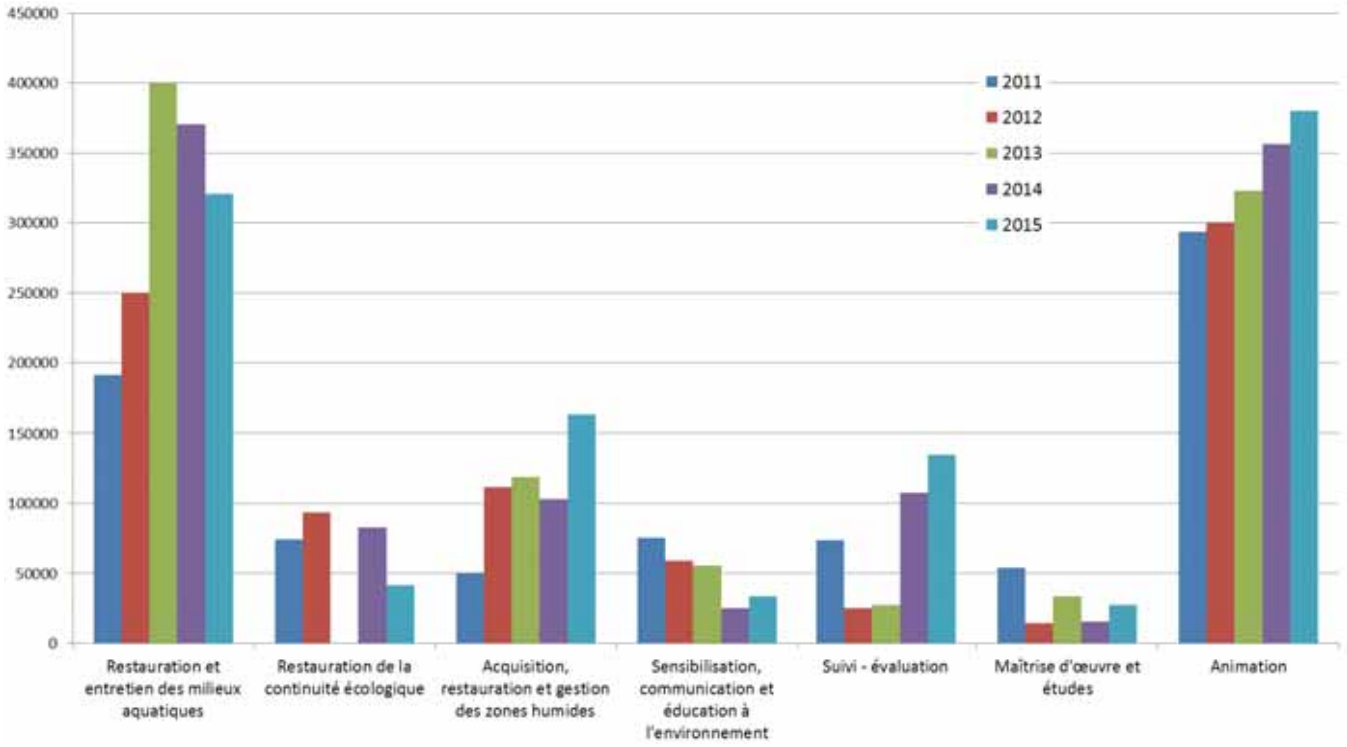

Les retombées économiques

Au-delà des retombées sociales, avec un nombre conséquent de personnes mobilisées ou recrutées pour la mise en œuvre du programme, l'évaluation des retombées économiques a été réalisée.

Au total, ce sont environ 60 prestataires dont 1 association d'insertion qui ont été chargés de la mise en œuvre des travaux et études réalisés dans le cadre du contrat. En outre, plus de 90 % des entreprises ou bureaux d'études chargés de réaliser les actions sont des entreprises locales de la Haute-Vienne, de la Creuse ou de la Corrèze. D'autres actions sont réalisées en interne par les structures maîtres d'ouvrage du programme.

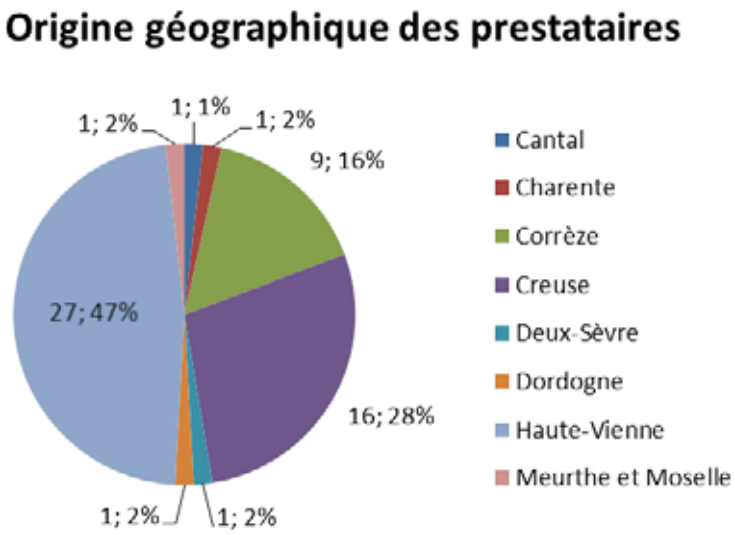

Ces prestations représentent un montant total d'environ **2.1 millions d'€** dépensés et contribuent ainsi au développement de l'activité économique et au maintien de l'emploi sur le territoire.

11/ Principaux enseignements de l'enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été menée sous la maîtrise d'ouvrage du PNR de Millevaches en Limousin en 2016 et confiée au bureau d'étude Qualitest (54). L'objectif global de l'enquête était de mesurer la satisfaction et la perception des usagers et acteurs du territoire vis-à-vis des travaux et actions mis en œuvre. Ainsi, les thèmes suivants ont été étudiés via plus de 140 entretiens téléphoniques :

- définition et évaluation de l'organisation des équipes de travail des différentes structures et de l'efficience de la coordination pour la synergie ;
- définition des demandes et des besoins identifiés lors de l'émergence du contrat ainsi que des questionnements qui se posent en fin de contrat « Sources en action » ;
- mise en évidence des besoins et/ou des modifications nécessaires pour le renouvellement de « Sources en action » (stratégie globale, pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation, etc.)

Les conclusions de l'enquête permettent ainsi d'identifier les forces et les faiblesses et de formuler des préconisations sur la base des évaluations qualitatives (étude complète disponible auprès du PNR de Millevaches en Limousin).

Notoriété, efficacité et compréhension du programme

Constat : Les bénéficiaires interrogés n'ont pas forcément connaissance des nuisances existantes ; c'est la mise en place des aménagements dans leur environnement proche qui permet aux bénéficiaires de prendre conscience du besoin de préserver les milieux aquatiques, et plus largement de l'environnement dans sa globalité.

Préconisations :

- Mettre en avant les cibles les moins impliquées parmi les bénéficiaires et communiquer sur les actions remarquables et les réalisations efficaces du programme, non visibles ou peu visibles par le grand public.
- Des opérations types « chantier témoin » avec possibilité de visiter et se rendre compte de la simplicité de certains ouvrages mis en place pourraient étendre la notoriété du dispositif aux publics non concernés directement et faire figure d'exemple d'efficience.
- Plus le programme est jugé compréhensible, plus celui-ci est perçu positivement.

Fédérer un plus grand nombre d'acteurs

Constat : Le principal succès du contrat repose sur l'implication des acteurs locaux et la fédération des acteurs autour du programme « Sources en action ».

Préconisations :

- Fédérer plus d'acteurs autour du programme : des associations environnementales, touristiques mais aussi d'autres agriculteurs ou exploitants forestiers qui pourraient s'impliquer dans la démarche si ce programme était porté à leur connaissance.
- Donner plus d'envergure et de moyens au programme permettrait aussi un accompagnement suffisant tout au long des projets mis en œuvre.
- Clarifier le rôle de chacun au sein du contrat afin de rendre le programme plus lisible par tous (complexe pour certains bénéficiaires).
- Donner plus d'informations et de suivi autour des actions mises en œuvre dans le cadre du programme aux bénéficiaires.

Mettre en avant l'identité et les valeurs de « Sources en action »

Constat : Les acteurs et bénéficiaires sont quasi unanimes sur cette question : ils sont respectivement 89,4 % et 80,4 % en moyenne à penser qu'une accentuation de la communication auprès du grand public peut aider à changer les mentalités et les pratiques. La majorité des bénéficiaires pense que les actions mises en place ont modifié leur perception de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Une majorité des bénéficiaires (84 %) affirment également que le programme « Sources en action » et l'image qu'il véhicule contribuent à mettre en valeur le territoire.

Préconisations :

- Améliorer la communication du programme « Sources en Action ». Cet affichage jouit en effet d'une bonne image, de sérieux et de pertinence par rapport aux problématiques du territoire.
- Mettre en avant les projets, les solutions mises en

œuvre et proposées, le bénéfice environnemental et ainsi renforcer la crédibilité du programme.
- Mettre en valeur des projets les plus exemplaires ; communiquer davantage sur le programme en proposant plus d'actions de sensibilisation.

Communiquer sur la vitalité du programme

Constat : La majorité des bénéficiaires pense que les actions mises en place ont modifié leur perception de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Les bénéficiaires sont satisfaits des aménagements qui les concernent. Cependant, leur implication se limite uniquement aux actions qui les concernent directement : ils n'imaginent pas l'envergure du dispositif et les autres projets menés en dehors de ceux qui les ont concernés.

Préconisations :
- Mieux communiquer de façon globale et quantitative (nombre de cours d'eau restaurés et ouvrages réalisés) afin de parler au plus grand nombre et montrer la vitalité du programme.
- Mettre en place des outils de sensibilisation à la préservation des milieux auprès des publics tels que des signalisations claire et régulière sur le terrain pour identifier les lieux des réalisations et les mettre en valeur, des journées d'échanges sur des thématiques générales pour vulgariser le programme et le rendre accessible au plus grand nombre, un grand événement annuel visant à mettre en valeur les réalisations et à communiquer plus largement autour de la préservation du territoire.

Poursuivre l'effort d'animation et d'accompagnement sur le terrain

Constat : Les bénéficiaires interrogés indiquent être satisfaits de leur accompagnement dans le cadre du programme ; 80 % d'entre eux sont satisfaits de la fréquence des échanges avec leur interlocuteur, de la disponibilité de celui-ci et des informations, conseils et explications dispensés.
Les acteurs, comme les bénéficiaires, soulignent l'importance des animateurs et coordinateurs du programme. Pour les personnes interrogées, leur rôle sur le terrain est notamment essentiel. Ce sont également de véritables vecteurs de communication autour du contrat, il s'agit des premiers ambassadeurs du programme « Sources en actions ».

Préconisations :
- Poursuivre l'effort d'animation mis en place afin d'impliquer les acteurs et bénéficiaires des actions.
- Renforcer l'accompagnement dans certains domaines, notamment la gestion administrative complexe des projets.

Autour de la poursuite du programme

La poursuite du programme obtient la quasi-unanimité de la part des acteurs mais aussi des bénéficiaires (taux d'accord supérieur à 94 %).

En effet, ils estiment que la poursuite du programme est nécessaire afin de continuer à améliorer la qualité des milieux aquatiques. Beaucoup s'accordent à dire que ce programme demande une visibilité sur le long terme et que le suivi des actions ne peut se limiter à une durée de 5 années seulement.

L'enquête réalisée met ainsi en exergue la satisfaction générale des usagers vis-à-vis de la mise en œuvre du programme « Sources en action ». Cette satisfaction s'exprime via différents aspects : reconnaissance de la pertinence du programme et des actions menées, accompagnement des bénéficiaires par les animateurs du programme, mobilisation d'un savoir-faire et d'aides financières, volonté de renouvellement du programme et de la dynamique initiée.

Les pistes d'amélioration retenues pour le prochain programme « Sources en action » sont les suivantes :
- Améliorer la lisibilité du programme pour le rendre plus compréhensible par tous ;
- Donner plus d'informations autour des actions mises en œuvre dans le cadre du programme aux bénéficiaires ;
- Accentuer la communication auprès du grand public ;
- Donner plus d'envergure au programme en fédérant plus d'acteurs : des associations environnementales, touristiques mais aussi d'autres agriculteurs ou exploitants forestiers qui pourraient s'impliquer dans la démarche.

12/ Évaluation de la qualité écologique et « effets » des actions menées

Une étude d'évaluation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques a été menée par le PNR de Millevaches en Limousin afin d'évaluer les effets des actions menées sur les cours d'eau, ruisseaux et zones humides du territoire. Cette étude s'appuie sur des campagnes de mesures réalisées au démarrage et en fin de programme et sur les données disponibles sur la période 2011-2015. En outre, les opérations ayant potentiellement des effets directs sur les milieux aquatiques ont été dénombrées et localisées afin de mettre en relation les actions menées avec la qualité des masses d'eau (référentiel de cours d'eau adopté dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2001). Les opérations à « effets » sont considérées comme les travaux et aménagements de type ponctuel (restauration de la continuité écologique au niveau d'un obstacle, pose d'un abreuvoir), linéaire (pose de clôtures le long des cours d'eau, opération d'entretien de la végétation des berges sur une portion de cours d'eau) ou surfacique (restauration des zones humides).

Le chapitre suivant propose une synthèse de l'étude menée qui se présente également sous la forme d'un atlas des masses d'eau (données disponibles auprès du PNR de Millevaches en Limousin ou de l'EPTB Vienne).

761 opérations à « effet direct » recensées sur le périmètre du programme « Sources en action »

L'analyse de l'effort opérationnel à l'échelle du contrat révèle que sur les 53 masses d'eau du contrat, 10 d'entre-elles n'ont pas été concernées par des travaux de restauration des milieux aquatiques (cf. carte suivante). Il s'agit principalement de masses d'eau « plans d'eau » ou de masses d'eau « cours d'eau » en très bon/bon état écologique d'après l'analyse de l'Agence de l'eau en 2011. En effet, ces dernières n'étaient pas visées prioritairement par les porteurs de projets du contrat.

Les 761 opérations recensées se répartissent de la façon suivante sur le territoire :

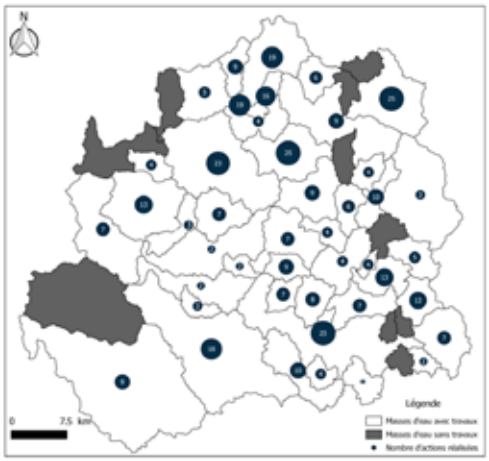

Répartition géographique de l'effort d'actions (PNR ML, Agathe Chauvin - 2016)

L'analyse a également permis de distinguer géographiquement les différentes thématiques du programme. Les cartes suivantes présentent la répartition de 2 exemples de thématiques d'actions sur le périmètre du contrat.

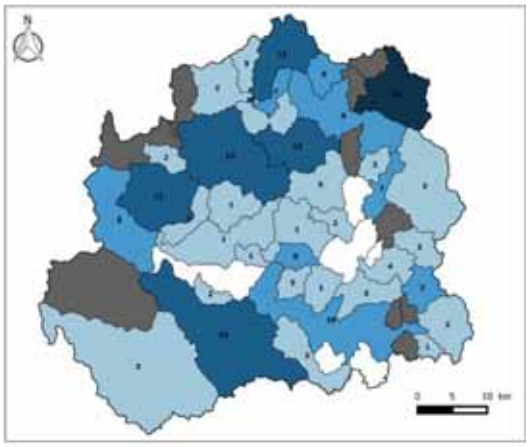

Restauration des dégradations morphologiques en contexte agricole

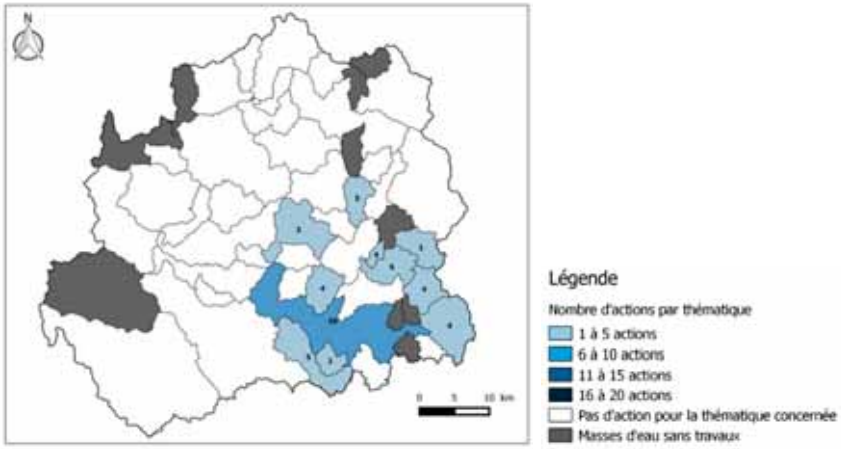

Gestion et entretien des zones humides

Cette analyse a permis de localiser les types d'actions menées et de les mettre en relation avec la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Évolution de la qualité écologique des masses d'eau et mise en relation avec les actions menées

La méthode d'évaluation de la qualité écologique des masses d'eau s'appuie sur un code couleur intégrant les différents paramètres mesurés (physico-chimie de l'eau, indices biologiques tels que les populations de poissons ou d'invertébrés d'eau douce). Les paramètres les plus déclassant sont pris en compte pour le classement final de la masse d'eau sur une répartition allant de « très mauvais » à « excellent ».

Les résultats des synthèses 2011 et 2015 sont les suivants.

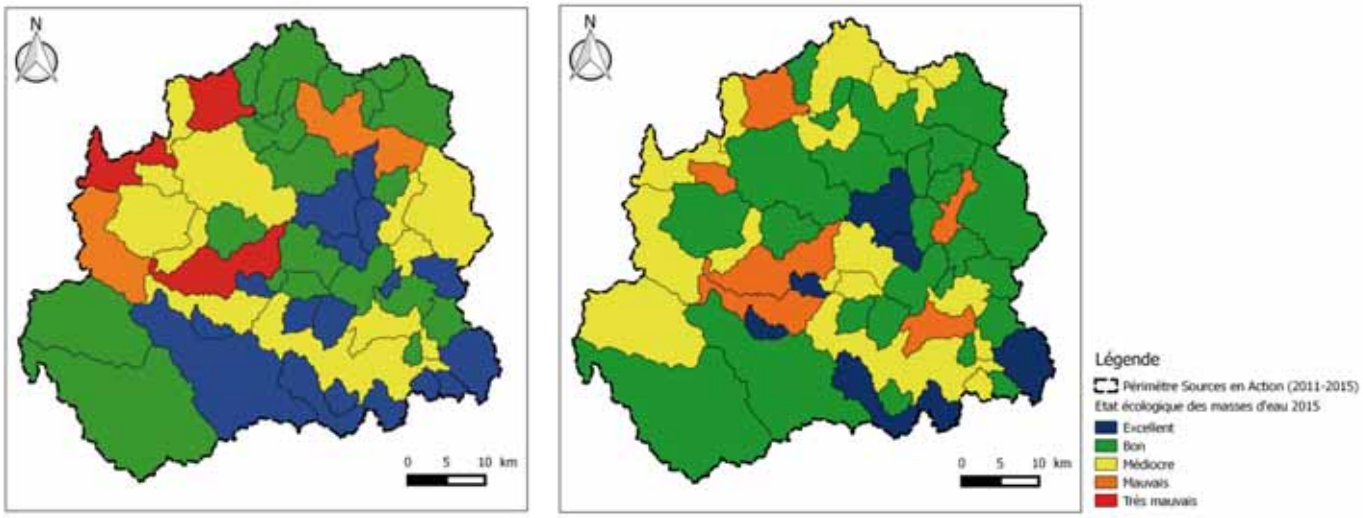

État écologique 2011

État écologique 2015

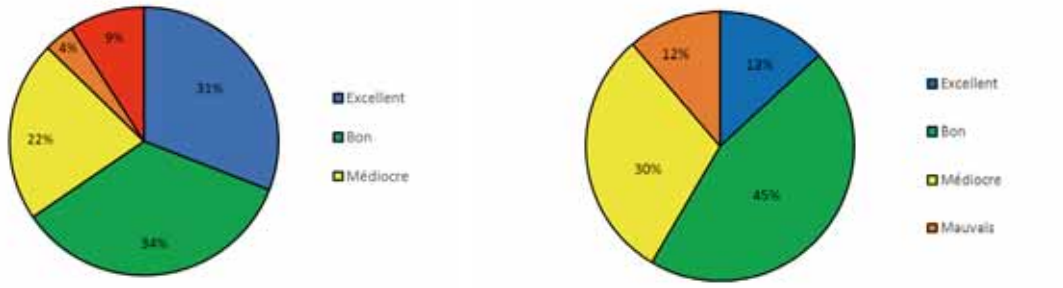

L'analyse a mis une évidence globalement une stabilisation de la qualité des masses d'eau. En effet, la part de masses d'eau en bon état écologique (classes « bon » et « excellent ») est sensiblement stable (36 en 2011 et 31 en 2015). Cependant, les masses d'eau auparavant classées en très mauvais état ont évolué dans les catégories mauvaise ou médiocre. Aussi, en 2015, 58 % des masses d'eau sont classées en bon état écologique (45 % en bon état et 13 % en très bon état).

Cette analyse doit cependant être nuancée. En effet, les limites principales de ce type d'analyse sont liées au faible pas de temps des séries de mesures en lien avec les temps de réaction des milieux suite aux opérations menées. En outre, le système d'évaluation de la qualité écologique des masses d'eau a évolué en 2013 et peut induire des différences en termes de traitement des données et d'affichage des résultats.

D'autres campagnes seront ainsi nécessaires afin de véritablement quantifier l'évolution de la qualité écologique des masses d'eau du territoire.

12/ Évaluation de la qualité écologique et « effets » des actions menées

La mise en relation de l'évolution de la qualité écologique des masses d'eau avec les actions menées a permis de mettre en évidence 4 catégories de masses d'eau :

- **3 masses d'eau sans, ou avec très peu, de travaux qui semblent présenter a priori une dégradation généralisée des indicateurs de suivis étudiés ;**
- **8 masses d'eau avec de nombreuses actions de restauration sur la période 2011-2015 et présentant a priori une amélioration des indicateurs de suivis étudiés ;**
- **36 masses pour lesquelles une tendance d'évolution de l'état écologique ne se dégage pas quel que soit le niveau d'intervention technique et financier ;**
- **En enfin, 5 masses d'eau « blanches » dans lesquelles le jeu de données est trop faible pour définir une tendance.**

La répartition géographique de ces catégories de masses d'eau est la suivante :

Répartition des catégories de masses d'eau après analyse

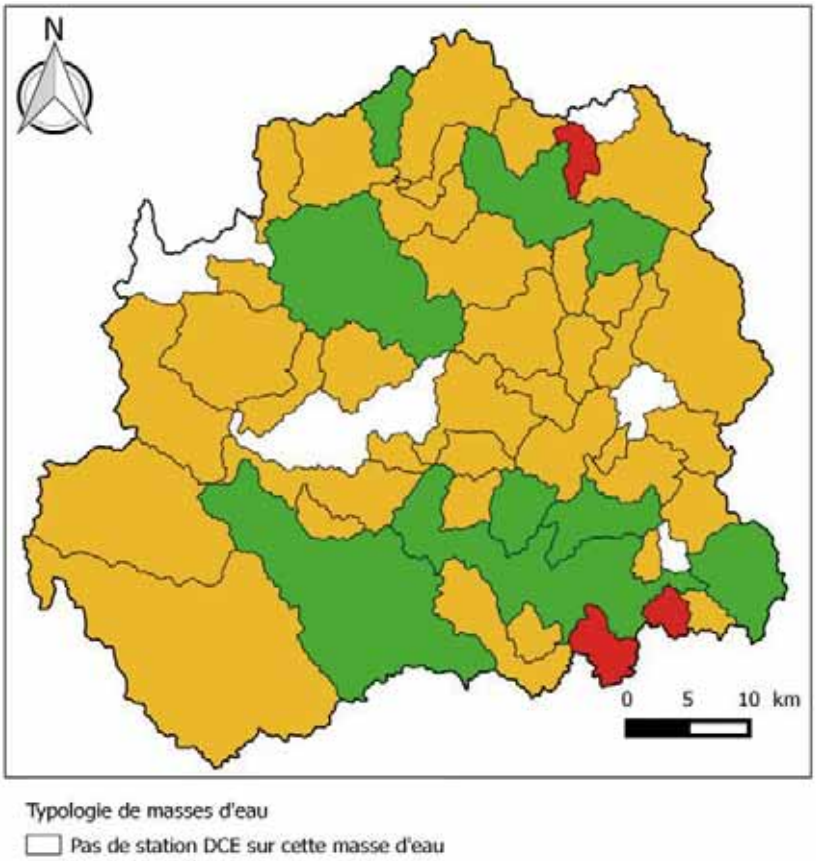

Les principales conclusions du travail d'analyse mené sont les suivantes :

- **Les masses d'eau qui ont bénéficié d'un effort opérationnel important connaissent une évolution positive de leurs paramètres physico-chimiques et biologiques (en vert sur la carte) ;**
- **Les masses d'eau classées en bon état ou très bon état écologique et qui n'ont pas fait l'objet de travaux (jugées non prioritaires en 2011) subissent une dégradation de leur qualité écologique au regard des analyses par masses d'eau ;**

Par ailleurs, il n'est constaté aucun accroissement des dégradations sur les masses d'eau bénéficiant d'opérations dans le cadre du programme « Sources en action ».

La troisième catégorie correspond aux masses d'eau dont les réponses sont moins évidentes (en orange sur la carte). Plusieurs hypothèses peuvent être émises :

1. Ces masses d'eau nécessitent des efforts plus conséquents et/ou une priorisation mieux ciblées des actions ;
2. Le temps de recul (temps de réponses des milieux) est trop faible pour constater une véritable évolution des paramètres de suivis ;
3. Les paramètres de suivis ne sont pas adaptés à la production d'une conclusion quant aux effets des actions menées.

Au niveau des méthodes d'analyses qui pourraient être menées dans un prochain contrat, cette étude a mis en évidence que les paramètres utilisés classiquement pour le suivi des masses d'eau sur la base d'un comparatif « État initial / État final », ne permettent pas l'acquisition d'un jeu de données satisfaisant pour analyser les « effets » du programme. La création de suivis adaptés aux spécificités du territoire de têtes de bassin apparaît ainsi nécessaire. Des réflexions seront engagées dans ce sens.

Les résultats de ce bilan évaluatif révèlent toutefois que les actions de restaurations engagées dans le cadre du contrat territorial Sources en action ont eu un effet positif sur les masses d'eau, conduisant à une amélioration ou une stabilisation des paramètres biologiques et physico-chimiques.

La dégradation de certains paramètres sur les masses d'eau sans travaux amène à une réflexion sur la priorisation géographiques des actions de restauration. En effet, lors de la programmation des actions du premier contrat, les masses d'eau en bon ou très bon état écologique n'étaient pas jugées comme prioritaires. Or, les résultats de cette étude révèlent que les masses d'eau en très bon état sur lesquelles aucune intervention n'était programmée ont eu tendance à se dégrader. Le maintien du bon état écologique peut ainsi justifier les nécessités de positionnement des porteurs de projet afin de proposer des actions pertinentes.

Cette étude bilan constitue une ressource utile pour évaluer le programme d'action mis en œuvre mais également pour préparer la conception d'un nouveau programme « Sources en action ».

De plus, il résulte de l'évaluation du programme d'actions, un niveau de réalisation significatif comme en attestent les indicateurs présentés dans ce recueil des réalisations : 170 km de berges de cours d'eau entretenues ou restaurées, 208 abreuvoirs installés, 354 ha de zones humides intégrées dans des plans de gestion, 1 475 jeunes ou enfants sensibilisés, etc.

Toutefois, certaines thématiques, telles que l'encadrement de certaines pratiques forestières en bordure de cours d'eau, l'amélioration de la gestion des étangs ou encore la restauration de la continuité écologique au niveau des obstacles implantés sur les cours d'eau, n'ont pas pris un essor suffisant. Une attention particulière sera réservée à ces sujets dans le prochain contrat territorial « Sources en action » afin d'améliorer les conditions de déploiement de ces actions.

Note

SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Les coordonnateurs du programme

EPTB Vienne
18 rue Soyouz
87068 LIMOGES cedex
05 55 06 39 42

Contact : Cédric Malraison
c.malraison@eptb-vienne.fr

PNR de Millevaches en Limousin
Maison du Parc - 7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
05 55 96 97 00

Contact : Guillaume Rodier
g.rodier@pnr-millevaches.fr

www.sourcesenaction.fr

Le programme Sources en action est financé par :

iti-communication.com • certifiée ISO 14001